

REGLEMENT

Art 1 // Les équipes sont constituées librement: (clubs licenciés ou non, villages, associations, entreprises) : La spécificité du circuit et l'organisation des relais ne nous permettent malheureusement pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant ou joelette)

Art 2 // Age minimum : Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans le jour de la course (né avant le 27 janvier 2001). A titre dérogatoire l'âge minimum accepté est de 17 ans (né avant le 27 janvier 2002) mais avec autorisation parentale jointe à l'inscription.

Art 3 // Inscriptions : En ligne : www.larondegivree.com

L'équipe sera validée que lorsque le dossier sera complet (validation des certificats médicaux)

Le paiement ne justifie pas la validation de l'équipe.

L'inscription sera confirmée par e-mail au Responsable d'Equipe.

Cette confirmation devra être présentée lors du retrait des dossards, **avec une pièce d'identité.**

Inscriptions : Par courrier

Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site www.larondegivree.com et à adresser: aux Coureurs de Fond de Castres 27 rue Eugène Péreire 81100 CASTRES

Celui-ci devra comprendre :

- le bulletin d'inscription signé par les 4 relayeurs et dûment complété (pour le responsable d'équipe : numéro de téléphone et adresse mail obligatoires)

- les 4 certificats médicaux ou licence FF Athlétisme (cf. article 5 ci-dessous)

- l'autorisation parentale pour les coureurs âgés de 17 ans (cf. article 2 ci-dessus)

l'attestation de l'employeur pour les équipes inscrites au « Challenge Entreprises » (cf article 20 ci-dessous)

- Le règlement par chèque (à l'ordre des Coureurs de Fonds de Castres) des frais d'inscription et des repas coureurs et accompagnateurs commandés (cf. Article 6 ci-dessous)

- L'inscription « complète » sera confirmée par e-mail au Responsable d'Equipe, et un justificatif de paiement.

Cette confirmation devra être présentée lors du retrait des dossards (cf. article 9)

Art 4 // Date limite d'inscription/dossier d'inscription : ATTENTION : LE NOMBRE D'EQUIPES INSCRITES EST LIMITE A 450.

Les inscriptions seront enregistrées par date d'arrivée.. Aucune inscription ne sera acceptée après le lundi 21 janvier 2019 minuit ou dans la limite des 450 dossards disponibles.

Seul un dossier complet permettra l'enregistrement de l'inscription et l'affectation d'un numéro de dossard à l'équipe.

Art 5 // Certificat médical ou licence : Pour chaque coureur, un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied « en compétition » datant de **moins d'un an au jour de la course (soit postérieur au 28 janvier 2018)** devra être joint obligatoirement à la demande d'inscription. Les licenciés à la FF Athlétisme sont dispensés de la production du certificat médical, mais doivent joindre obligatoirement une photocopie de la licence FFA (saison 2019). **La seule communication du Numéro de la licence n'est pas recevable.**

Art 6 // Frais d'engagement et repas : les frais d'engagement sont fixés à **80 € par équipe** pour les inscriptions reçues avant le 16 décembre 2018. Au-delà de cette date les frais d'engagement s'élèvent à **100 € par équipe**. Ils comprennent pour chaque participant : **le petit déjeuner avant le départ de la course, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la participation gratuite à la tombola réservée aux équipes (3000 € de lots) : CHAQUE PARTICIPANT SE**

VERRA REMETTRE UN CADEAU SIGLEE 37 ème RONDE GIVREE AUCHAN.

Le prix du repas d'après course n'est pas compris dans les frais d'inscription. Le repas est composé de : potage, aligot saucisse de l'Aveyron, croustade aux pommes, fruit, vin rouge ,café.

L'entrée et le plat principal sont réalisés à base de produits « maison » par un agriculteur producteur Aveyronnais. Le prix du repas s'élève à **10€** pour les **coureurs** et à **13 €** pour les **accompagnateurs**. **La réservation des repas coureurs (4 maximum par équipe) et des repas accompagnateurs (nombre illimité) devra impérativement être réalisée lors de l'inscription de l'équipe (voir bulletin). Seul un petit nombre de repas accompagnateurs (100 maxi) sera mis en vente le jour de la course au « Point Info » du Parc des Expositions.**

Le règlement global des frais (inscription équipe+repas) doit être effectué par **chèque à l'ordre des Coureurs de Fond de Castres ou par Carte bancaire pour les inscriptions en ligne.**

Art 7// Désistement : Tout engagement est ferme et définitif, les équipes qui se désisteront ne seront pas remboursées des frais d'inscription et de repas.

Art 8// Parking : Le parking « principal » voiture est situé à l'arrière du Parc des Expositions. Il sera indiqué par fléchage et par les signaleurs. Pour les clubs se déplaçant en autocar, une zone spécifique de parking sera réservée pour les bus à l'intérieur du Parc des Expositions. **Merci de nous indiquer l'utilisation de ce mode de transport lors de l'inscription des équipes (prévision et réservation de la surface nécessaire).**

Art 9// Retrait des dossards et formalités de départ : Le départ est fixé au « **Parc des Expositions** » **Avenue du Sidobre à Castres à 9 heures précises.** Accueil et remise des dossards le samedi 26 janvier 2019 au Parc des Expositions de 16h à 19h et le dimanche matin de 7h à 8h45. Les **4 dossards** seront remis à **un membre de l'équipe sur présentation de la fiche de confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité.**

Les équipes qui ne seront pas validées le jour de la course (certificat non conforme) ne pourront pas prendre le départ et ne seront pas remboursées.

Les équipes acceptent sans réserve le présent règlement.

Art 10// Dossards : Obligatoire et bien en vue sur la poitrine lors des relais et du parcours commun. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification de l'équipe. Pour des raisons de sécurité «sanitaire » les épingles ne seront pas fournies.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

Art 11// Relais et chronométrage : Le passage de relais s'effectuera par simple touche main devant le poste de chronométrage. Le chronométrage se réalisera par puce électronique (**port obligatoire**).

Art 12// Temps maximum : Pour chaque étape le temps maximum est fixé sur la base d'une moyenne de **9 km à l'heure** soit en temps cumulé : fin de 1^{re} étape : 1h40', fin de la 2^e étape: 2h50', fin de la 3^e : 4h30 : Pour les équipes « hors délais » à la fin des étapes 1,2 et 3, Il sera procédé au départ prématuré du relayeur suivant avant l'arrivée de son coéquipier. Les équipiers de l'équipe concernée par ce départ anticipé participeront à la course mais ne seront pas classés dans leur étape.

Art 13//Accompagnement coureur INTERDIT : Aucun coureur à pied, vélo ou véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur. Le non-respect de cet article pourra entraîner la disqualification de l'équipe, par les commissaires de course qui sillonneront le parcours. Les litiges éventuels seront soumis à l'arbitrage du Directeur de Course.

Art 14// Parcours et balisage : Le tracé de chaque étape et son profil est consultable sur www.openrunner.com en tapant le mot-clé : **RG A 2019**

Chaque étape partira du Parc des Expositions et reviendra au Parc des expositions où se dérouleront tous les passages de relais à l'intérieur du Hall 2000. Les Co-équipiers n'auront pas à se déplacer en voiture. Le parcours coureurs sera balisé et le kilométrage sera indiqué sur chaque étape (panneaux de couleur et/ ou marquage) Chaque coureur sera responsable du bon respect de son parcours.

Il est demandé aux participants de respecter l'environnement.

Art 15// Arrivée Générale : Elle sera jugée à la fin du parcours commun de 700 mètres **obligatoirement accompli par les 4 relayeurs.** Classement sur le dernier arrivé.

Art 16// Service Médical : Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être arrêté immédiatement. Une surveillance médicale sera assurée sur le parcours et aux arrivées d'étapes par le médecin de la course et les services de secours (croix rouge).

Art 17// Douches : 1 vestiaire « Douche Dames » et 2 vestiaire « Douche Hommes » seront mis à la disposition des coureurs au Gymnase Aubertot disant de 500 mètres du Parc Exposition (**parcours à pieds fléché**).

Art 18// Ravitaillement et Repas d'après course : 7 stations de ravitaillement et un point eau seront réparties sur l'ensemble du parcours et 1 à l'arrivée. Le repas d'après course sera servi dans le hall 3000 du « Parc des Expositions » contre remise « du ticket repas ».

Art 19// Classements : Le classement sera établi dans les 13 catégories ci-dessous : classement général scratch, juniors Seniors Hommes, Masters Hommes 1,2, et 3, Seniors Dames, Masters Dames 1,2, et 3 Mixtes 1 féminine, Mixtes 2 féminines, Mixtes 3 féminines, Challenge inter entreprises(CORPO). Un classement « scratch » sera édité pour chaque étape. Les classements seront consultables sur le site internet de la course et sur facebook.

Art 20// Challenge inter entreprises (Corpo) :

Les équipes qui s'inscrivent dans cette dernière catégorie doivent comporter au moins trois coureurs de la même entreprise. Joindre impérativement, lors de l'inscription, l'attestation de l'employeur stipulant que les relayeurs sont salariés de l'entreprise.

Art 21// Remise des prix : Elle aura lieu, en présence des personnalités, vers 15 heures au « Parc des Expositions » (Hall 3000) Une équipe qui serait récompensée au classement scratch ne le serait pas dans sa catégorie. Le trophée inter entreprises sera conservé par les organisateurs pour être remis en jeu chaque année. Néanmoins, il sera attribué définitivement à l'entreprise qui sera première de ce classement trois éditions de suite.

Art 22 // Tombola gratuite par Equipe (équipes tirées au sort) Valeur globale des lots : 3000€, dont 1000€ de bons d'achats AUCHAN pour le gros lot : Le tirage au sort des lots sera effectué avant la course et le résultat sera affiché dans la salle de retrait des dossards et à l'entrée des deux

Halls du Parc des expositions. Les gagnants pourront retirer leur lot le dimanche au « Point Info » **sur présentation du Ticket « Tombola » de l'équipe. Le gros lot sera constitué de 1000€ de bons d'achat AUCHAN (un bon de 250€ à chaque relayeur de l'équipe tirée au sort). Il sera remis pendant la remise des Prix. La présence effective de l'équipe gagnante sera indispensable pour pouvoir retirer le lot (présentation du Ticket « Tombola »). A défaut un nouveau tirage sera effectué.**

Art 23// Hébergement : Nous vous recommandons les deux Hôtels suivants, partenaires de l'épreuve, qui consentent un « tarif spécial » Ronde Givrée Auchan avec « repas sportifs sur commande :

HOTEL Mercure Castres l' OCCITAN 201 Avenue Charles de Gaulle 81100 CASTRES (1,5 km du Parc des Expositions) Tél 05 63 35 34 20

E-mail : ha4c2@accor.com

Hôtel Ibis Styles Castres Rue jean Souterène Zone du Siala 81100 CASTRES

Tél : 05 63 35 40 00

E-mail : ha4c1@accor.com

Art 24// Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis des organisateurs, sauf au titre de la responsabilité civile légale de l'organisateur (couverture par police d'assurance). Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art 25// Droit à l'image : Les participants autorisent expressément pour une durée illimitée les organisateurs et leurs « ayants droits » (partenaires, médias) à reproduire et/ou utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées pendant l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître ; quel que soit le support.

Art 26// CNIL : Conformément à la loi « informatique et liberté » chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut être amené à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés, sauf à notifier son désaccord par écrit aux organisateurs de la « Ronde Givrée Auchan » en indiquant son nom, prénom adresse, nom de l'équipe et numéro de dossard.

Art 27 // Réclamations :

Toute réclamation sera arbitrée par les organisateurs (la Direction de l'épreuve).

Art 28// Modification ou annulation de l'épreuve :

Le comité Organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. (Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titres) Le comité Organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours.

Acceptation du présent règlement.

Les concurrents acceptent sans réserve le présent règlement.